



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Ordures ménagères BAC OBLIGATOIRE

À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

COULEURS RECOMMANDÉES :

Gris foncé ou noir
(autres couleurs acceptées)

GROSSEUR : 240 ou 360 litres

- couvercle à charnières
- roues d'un diamètre de 20 cm minimum

MARQUES RECOMMANDÉES :

- Weber
- IPL
- Schaefer
- Rehrig

pour la durabilité et la
conformité aux exigences
de la Régie



**Les déchets
seront donc
ramassés
uniquement
s'ils sont placés
à l'intérieur
d'un bac
roulant à
déchets.**

**Il est strictement interdit de transformer
votre bac vert ou bac bleu à matières
recyclables pour en faire un bac à déchets.**

Les bacs de récupération qui vous ont été fournis appartiennent à l'entrepreneur qui fait la collecte. Ces bacs doivent être utilisés uniquement pour les matières recyclables. Toutes modifications ou altérations à ces bacs seront facturées aux contrevenants. L'entrepreneur retirera les bacs qui auront été peints ou altérés et ceux-ci seront facturés.

OÙ S'EN PROCURER UN ?

- À la Régie
(format de 360L seulement)
 - Site de Neuville
(poste de pesée)
 - Écocentre Saint-Raymond
- Prix : 70 \$ taxes incluses
(sujet à changement)
- Information : 418 876-2714
ou sans frais 1 866 760-2714
- Dans certaines municipalités
- Dans des quincailleries

www.laregieverte.ca